



INFIRMIER ET INFIRMIÈRE AUTORISÉS

BUREAU D'ORIENTATION RELATIF AUX TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS



BIENVENUE

Nous sommes ravis que vous envisagiez de travailler en soins infirmiers au Canada.

Les soins infirmiers représentent davantage qu'un travail : c'est une profession en pleine croissance qui offre une gamme avantageuse de choix et de possibilités. Au Canada, les infirmiers jouissent d'une foule d'occasions d'avancement et d'épanouissement. Quel que soit votre intérêt – le travail auprès des enfants, la participation à une unité médicale ou chirurgicale, ou à la prestation de soins de longue durée, les procédures scientifiques et le matériel de haute technologie, l'enseignement et la promotion des pratiques favorables à la santé, ou le perfectionnement de vos aptitudes de gestion – les soins infirmiers peuvent répondre à vos souhaits.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) est le porte-parole sur le plan professionnel des infirmiers autorisés au Canada. L'AIIC est une fédération de 11 associations et collèges provinciaux et territoriaux de soins infirmiers représentant plus de 139 800 infirmiers autorisés et infirmiers praticiens. Veuillez visiter notre site Web au www.cna-aiic.ca pour avoir accès à des renseignements et des ressources qui vous aideront à mieux comprendre le travail des infirmiers autorisés au Canada.

Tous nos vœux de réussite au Canada.

CANADIAN
NURSES
ASSOCIATION



ASSOCIATION DES
INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS DU CANADA

Soins infirmiers au Canada

Au Canada, les soins infirmiers sont une profession qui compte trois groupes réglementés : les infirmiers autorisés, les infirmiers auxiliaires autorisés et les infirmiers psychiatriques autorisés. Les infirmiers autorisés représentent plus de 75 % des infirmiers réglementés au Canada et constituent le principal groupe de fournisseurs de soins de santé au pays.

Par le biais de lois et de règlements, les provinces et les territoires délèguent à certaines professions le pouvoir de se réglementer elles-mêmes afin de protéger la santé du public et de garantir sa sécurité, ainsi que de veiller à ce que les professionnels disposent des compétences et répondent aux normes requises pour l'exercice de leur profession. Si vous souhaitez travailler comme infirmier au Canada, vous devez obtenir l'autorisation du collège ou de l'association qui réglemente la profession d'infirmier dans la province ou le territoire où vous avez l'intention de travailler. Il n'existe pas d'autorisation nationale.

Les **INFIRMIERS AUTORISÉS** travaillent de façon indépendante ou en collaboration avec d'autres. Tout au long du cycle de vie des clients et à chacune des étapes des soins palliatifs, ils évaluent, planifient et fournissent les soins. Ils coordonnent les soins de santé, offrent des services infirmiers, et aident les clients à prendre les décisions et les mesures relatives à l'autogestion de leurs soins en cas de maladie, de blessure ou d'invalidité à chaque étape de la vie. Ils travaillent dans les domaines des soins directs, de l'éducation, de l'administration, de la recherche et des politiques au sein d'un éventail de milieux.

Les **INFIRMIERS PRATICIENS** sont des infirmiers ayant une formation et une expérience additionnelles. Ils posent des diagnostics de façon autonome, commandent et interprètent des tests de diagnostic, et prescrivent des médicaments.

Les renseignements contenus dans le présent feuillet d'information sont propres à la profession d'infirmier autorisé. Veuillez consulter les feuillets d'information concernant les infirmiers auxiliaires autorisés et les infirmiers psychiatriques autorisés pour en savoir plus sur ces professions. Vous trouverez ces feuillets dans le site Web du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (www.competences.gc.ca).

Avant votre arrivée au Canada

Pendant que vous attendez de partir pour le Canada, vous pouvez faire de nombreuses démarches importantes pour améliorer vos chances d'obtenir l'autorisation d'exercer la profession d'infirmier autorisé.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (www.competences.gc.ca) est une organisation du gouvernement du Canada qui met à votre disposition des ressources utiles telles que le guide *Vous voulez travailler au Canada?* et l'outil Travailler au Canada (www.travailleraucanada.gc.ca). Utilisez ces ressources pour recueillir de l'information importante et pour établir votre plan de recherche d'emploi.

Vous devriez communiquer avant votre arrivée au Canada avec l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où vous souhaitez travailler pour connaître les exigences précises et, si possible, entamer le processus d'autorisation. Cet organisme vous demandera de lui faire parvenir des documents ou de demander à d'autres organisations de les lui

acheminer directement en votre nom. Vos attestations officielles de scolarité, de travail et d'identité sont importantes. Il est beaucoup plus facile pour vous de rassembler vos documents ou de prendre des dispositions pour qu'ils soient acheminés alors que vous êtes toujours dans votre pays d'origine.

Assurez-vous de comprendre les exigences en matière de traduction. Dans certains cas, vous devrez recourir aux services d'un traducteur professionnel au Canada.

Vous devrez prouver vos compétences linguistiques en français ou en anglais, raison pour laquelle vous pourriez avoir à subir un examen; pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous au www.language.ca. Si vous devez travailler en anglais, vous devriez peut-être passer un examen linguistique spécial pour les infirmiers; vous trouverez davantage d'information sur la manière de subir cet examen ainsi que des exemples de questions au www.celban.org. Communiquez avec l'organisme de réglementation provincial ou territorial auquel vous comptez présenter votre demande d'autorisation pour obtenir de plus amples renseignements sur les examens de langue acceptés et les notes minimales requises. Si vous devez améliorer vos compétences linguistiques, commencez à le faire avant de venir au Canada.

Devenir infirmière autorisée au Canada

Vous devez répondre aux exigences de l'organisme provincial ou territorial de réglementation de la profession d'infirmier. Les exigences peuvent différer d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Vous devrez remplir un formulaire de demande de cet organisme. Vous aurez des frais à payer pour faire votre demande, et il y aura des frais additionnels pour les examens requis.

Votre formation devra être évaluée afin de vérifier qu'elle équivaut à celle en soins infirmiers au Canada.

Il se peut que vous deviez démontrer que vous avez un certain nombre d'heures d'expérience de travail récente.

Vous pourriez avoir à subir une évaluation axée sur les compétences pour faire la preuve de vos connaissances et de vos aptitudes.

www.cic.gc.ca

Il est important de vous renseigner sur les étapes que vous devrez suivre pour obtenir la reconnaissance de vos titres de compétences et de vos compétences au Canada. Citoyenneté et Immigration Canada vous recommande aussi de consulter les ressources sur notre site web pour obtenir des renseignements utiles sur le processus d'immigration et la vie au Canada.

Vous devez faire la preuve de votre maîtrise du français ou de l'anglais, ce qui peut donner lieu à un examen linguistique, selon les exigences de la province ou du territoire. Certains organismes de réglementation exigent des demandeurs qu'ils se soumettent à un examen linguistique avant de présenter leur demande d'autorisation.

Il se pourrait qu'on exige une vérification du casier judiciaire au Canada et dans les autres pays concernés afin de démontrer votre bonne moralité.

Lorsqu'on aura confirmé que vous répondez à toutes les exigences réglementaires, vous devrez subir avec succès l'examen d'autorisation infirmière au Canada, à moins que vous ne fassiez votre demande au Québec, auquel cas on vous fera passer un examen différent. Pour subir l'examen, vous devez faire évaluer votre admissibilité par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où vous souhaitez travailler.

Une fois votre demande approuvée et en attendant que vous passiez l'examen, certaines provinces et certains territoires peuvent vous permettre de travailler en vertu d'une autorisation ou d'un permis temporaire.

Trouver un emploi dans les soins infirmiers au Canada

Les infirmiers doivent être autorisés pour exercer dans une province ou un territoire. Vous devez chercher un emploi dans la région où vous serez autorisé. Prenez le temps de vous renseigner sur les exigences de travail et d'établir un plan de recherche d'emploi.

Certains collèges ou certaines associations de soins infirmiers peuvent recommander un site commercial de recherche d'emploi ou tenir une banque d'emplois. Par exemple, l'AIIC fournit à l'adresse www.emploisensoinsinfirmierscanada.ca un moteur de recherche d'emploi.

De nombreux hôpitaux et autres établissements de santé affichent les emplois sur leur site Web. L'Association canadienne des soins de santé publie un répertoire des noms et adresses des hôpitaux, des centres de santé et des maisons de soins infirmiers.

Organismes de réglementation provinciaux et territoriaux

College of Registered Nurses of British Columbia
www.crnbc.ca

College and Association of Registered Nurses of Alberta
www.nurses.ab.ca

Saskatchewan Registered Nurses Association www.srna.org

College of Registered Nurses of Manitoba
www.crnmb.mb.ca

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario
www.cno.org

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
www.oiiq.org

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick www.aiinb.nb.ca

College of Registered Nurses of Nova Scotia
www.crnns.ca

Association of Registered Nurses of Prince Edward Island
www.arnpei.ca

Association of Registered Nurses of Newfoundland and Labrador www.arnnl.nf.ca

Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
www.rnantnu.ca

Yukon Registered Nurses Association www.yrna.ca

Ressources additionnelles

Association des infirmières et infirmiers du Canada et examen d'autorisation infirmière au Canada
www.cna-aiic.ca

Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires www.ccpnr.ca

Registered Psychiatric Nurses of Canada www.rpnc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada www.cic.gc.ca

Service Canada www.servicecanada.gc.ca

Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers www.competences.gc.ca